

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,4,5,6,7,8,3,9,10,11,2,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 22h54

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir du point 7), M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER (jusqu'au point 7), M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au point 32), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauconne : Mme Valérie DRUGE Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Geneuille : M. Patrick OUDOT La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au point 10) Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (jusqu'au point 30) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au point 10) Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du point 4 et jusqu'au point 13) Nancray : M. Vincent FIETIER (jusqu'au point 20) Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : Besançon : Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, M. André TERZO Champagney : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Emile BOURGEOIS Gennes : M. Jean SIMONDON Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noiron : M. Claude MAIRE Pirey : M. Patrick AYACHE Saint-Vit : Mme Anne BIHR Vaire : Mme Valérie MAILLARD Vevesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. François BOUSSO

Procurations de vote : F.BAEHR à N.BODIN, A.BENEDETTO à H.ALEM, P.BILLEREY à G.SPICHER, N.BOUVET à L.CROIZIER, F.BRAUCHLI à L.GAGLILOLO, C.CAULET à F.PRESSE, A.CHASSAGNE à H.ALEM, A.CHAUVET à A.LAROPPE, J.CHETTOUH à N.BODIN, P.CREMER à K.BERTAGNOLI (à partir du point 8), B.CYPRIANI à N.SOURISSEAU, K.DENIS-LAMIT à G.BAILLY, L.FAGAUT à C.VARET, S.GHARET à E.AEBISCHER, V.HALLER à M.ETEVENARD, P.C.HENRY à C.WERTHE, D.HUGUET à F.BOUSSO, J.E.LAFARGE à A.POULIN, M.LAMBERT à L.MULOT, C.MICHEL à S.COUDRY, M.T.MICHEL à C.DEVESA, M.PIGNARD à M.LEMERCIER, Y.POUJET à A.GHEZALI, K.ROCHDI à A.MARTIN, JH.ROUX à S.COUDRY, J.SORLIN à A.GHEZALI, A.TERZO à C.LIME, S.WANLIN à M.ZEHAF, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à J.KRIEGER, O.LEGAIN à F.BAILLY, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, C.BOTTERON à M.FELT, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à G.ORY, JF.MENESTRIER à M.JASSEY, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, J.SIMONDON à V.FIETIER, R.BOROWIK à D.HUOT, C.LINDECKER à V.FIETIER, P.CORNE à B.LOUIS, P.PERNOT à L.GAGLILOLO, C.MAIRE à F.GALLIOU, A.OLSZAK à P.CHANEY, P.AYACHE à G.BAULIEU, JM.BOUSSET à M.LEOTARD, N.DUSSAUCY à JP.MICHAUD, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à F.TAILLARD, JM.JOUFFROY à Y.MAURICE, JC.CONTINI à F.RACLOT, D.LEGAIN à J.ANDRIANSEN.

Délibération n°2022/005992

Rapport n°16 - Avenant n°8 au marché relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos - Autorisation de signature

**Avenant n°8 au marché relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations-vélos -
Autorisation de signature**

Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Entretien voirie urbain »	Montant de l'opération : 81 600 € TTC
Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026	

Résumé :

Dans le cadre du marché, le titulaire a notamment en charge les prestations de mise à disposition, d'installation, de maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'informations et de publicité d'abris aux usagers en déplacement et de stations vélos.

La prestation court jusqu'au 4 mai 2023 exceptés pour les stations vélos et les journaux électroniques qui sont pris en charge jusqu'au 4 mai 2022.

En prévision du renouvellement du service de mise à disposition de vélos en libre-service, la collectivité a engagé une réflexion relative à la préparation de la nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du futur nouveau contrat portant sur le même objet.

Cette réflexion indispensable à la bonne définition du futur contrat englobant l'ensemble des prestations à réaliser nécessite de prolonger par avenant la durée des prestations pour les stations vélos et les journaux électroniques jusqu'au 4 mai 2023.

I. Contexte

Dans le cadre du marché public notifié le 4 mai 2007 pour une durée de quinze ans, la collectivité a confié à la société JC Decaux France la mise à disposition, l'installation, la maintenance et le nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations vélos.

Par avenant notifié le 3 octobre 2013, il a été conclu la mise à disposition de la collectivité de 35 abris supplémentaires dans le cadre de la mise en circulation du tramway et de la réorganisation du réseau bus, ainsi que la prolongation des prestations du marché pour une année supplémentaire à l'exception de l'exploitation des 30 stations de vélos en libre-service et des 3 journaux électroniques.

Les prestations du marché courent donc jusqu'au 4 mai 2023 sauf pour les stations vélos et les journaux électroniques qui sont pris en charge jusqu'au 4 mai 2022.

II. Objet de l'avenant

En prévision du renouvellement du service de mise à disposition de vélos en libre-service, la collectivité a engagé une réflexion relative à la préparation de la nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du futur nouveau contrat portant sur le même objet.

Cette réflexion indispensable à la bonne définition du futur contrat englobant l'ensemble des prestations à réaliser nécessite de prolonger la durée des prestations pour les stations vélos et les journaux électroniques jusqu'au 4 mai 2023.

Le cout d'exploitation pour cette année supplémentaire s'élève à 81 600 € TTC.

Le présent avenant est passé conformément à l'article R. 2194-7 du CCP.

La CAO du 17 décembre 2021 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°8 joint en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Pour : 115

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

A/ Identification du pouvoir adjudicateur

Grand Besançon Métropole
4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

B/ Identification du titulaire du marché public

Société JC Decaux France
17 rue Soyer
92523 Neuilly sur Seine

SIRET n°622 044 501

C/ Objet du marché public

Objet du marché public

Mise à disposition, installation, maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'information et de publicité, d'abris destinés aux usagers en déplacements et de stations vélos

Date de la notification du marché public: 4 mai 2007

Durée d'exécution du marché public : 16 ans (durée initiale de 15 ans portée à 16 ans par avenant 3)

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 19.6%
- Montant HT : 1 695 301.00 €

D/ Rappel des précédents avenants

Numéro de l'avenant	Objet succinct de l'avenant	Montant € HT de l'avenant	Taux TVA	Montant € TTC de l'avenant	% d'écart par rapport au montant initial tous avenants confondus
Avenant n°1	Modification des modalités de révision des prix (article 5-2 du CCP) suite à la suppression de l'indice ICHTTS2.	0 €	19.6%	0 €	0%
Avenant n°2	Améliorations des performances du système de vélo en libre-service "VéloCité". <i>Pour rappel : La Ville a lancé le 25 septembre 2007 un système de vélos en libre-service "VéloCité" opéré par JCDecaux</i>	0 €	19.6%	0 €	0%
Avenant n°3	Mise à disposition de 35 abris bus supplémentaires dans le cadre de la mise en circulation du tramway et de la réorganisation du réseau bus	162 170.38 €	19.6%	193 955.78 €	9.56 %
Avenant n°4	Mise à disposition de 5 bornettes supplémentaires et redéploiement de 4 stations vélos dans le cadre du renforcement de l'attractivité du service VéloCité	7 217.00 €	20%	8 660.40 €	9.99%
Avenant n° 5	Mise à disposition de 9 abribus doubles et publicitaires dans le cadre de la mise en service de la ligne Transport en Commun en Site Propre	70 000.00 €	20 %	84 000.00 €	14.12 %
Avenant n°6	Optimisation des outils de communication : redéfinition des prestations des campagnes annuelles d'affichages	0 €	20 %	0 €	0 €
Avenant n°7	Remplacement de certains mobiliers existants par des mobiliers innovants	0 €	20 %	0 €	0 €
		Total HT des avenants passés		Total TTC des avenants passés	
		239 387.38 €		286 616.18 €	

Montant du marché public après avenant 7

- Montant HT : 1 934 688.38 €

E / Objet de l'avenant

Dans le cadre du présent marché, le titulaire a en charge les prestations de mise à disposition, d'installation, de maintenance et nettoyage de mobiliers urbains d'informations et de publicité d'abris aux usagers en déplacement et de stations vélos.

La prestation court jusqu'au 4 mai 2023 exceptés pour les stations vélos et les journaux électroniques qui sont pris en charge jusqu'au 4 mai 2022.

En prévision du renouvellement du service de mise à disposition de vélos en libre-service, la collectivité a engagé une réflexion relative à la préparation de la nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du futur nouveau contrat portant sur le même objet.

Cette réflexion indispensable à la bonne définition du futur contrat englobant l'ensemble des prestations à réaliser nécessite de prolonger la durée des prestations pour les stations vélos et les journaux électroniques jusqu'au 4 mai 2023.

Le présent avenant est passé conformément à l'article R. 2194-7 du CCP

Modifications introduites par le présent avenant

1 - Durée du marché

La date de l'échéance du présent marché est portée au 4 mai 2023 pour l'exploitation des 30 stations vélos et des 3 journaux électroniques.

Modification de l'article 3 de l'acte d'engagement et l'article 2 du CCP "Durée du marché"

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 4 mai 2023 pour l'ensemble des prestations.

2 - Montant du présent avenant

Le montant du présent avenant porte sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, le nettoyage et la gestion de 30 stations vélos accueillant 200 vélos et de 3 journaux électroniques durant une année supplémentaire pour un montant de 68 000 € HT.

3 - Incidence financière du présent avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

- Montant de l'avenant n°8 : 68 000 € HT
- Nouveau montant du marché : 2 002 688.38 € HT
- % d'augmentation par rapport au marché initial : + 18,13 %

4 - Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant.

E/ Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F/ Signature du pouvoir adjudicateur

A....., le

Signature
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G/ Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A....., le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

